

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021 COMPTE- RENDU

Etaient présents :

Mesdames, BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, GREFFIER Géraldine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril.

Absents Excusés :

Madame ALAZET Delphine (pouvoir à MARLHES Cyril),
Messieurs MAGNARD Fabrice, PIOT Bernard (pouvoir à BRIAS Bernard)

Secrétaire de Séance : Mme MAZOYER Martine

1. Compte-rendu du 27 juillet 2021

Le compte-rendu du 27 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux chemin de Plode
- Remplacement de la ventilation de logement communaux
- Annulation de créances
- Convention déneigement

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3. Remboursement transport scolaire 2020/2021

Comme toutes les années, la mairie de Véranne vote le remboursement d'une partie de la carte scolaire des enfants de Véranne prenant le transport pour aller à l'école de Saint-Appolinard (RPI Veranne-St Appolinard). La Carte scolaire a un coût de 110 €. Le remboursement de l'année 2019/2020 était de 50 €.

Le conseil après en avoir délibéré décide de voter un remboursement de 55 € par carte pour l'année 2020/2021.

4. Vente de Bois

L'ONF propose de vendre l'état d'assiette 2022 suivant :

Parcelles	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion	Proposition de l'ONF	Mode de commercialisation
10_a	Amélioration	107	2	2022	2022	Vente avec mise en concurrence - Bloc sur pied
11_a	Amélioration	99	1.8	2022	2022	Vente avec mise en concurrence - Bloc sur pied
8_a	Amélioration	189	3.5	2022	2022	Vente avec mise en concurrence - Bloc sur pied
9_a	Amélioration	178	3.2	2022	2022	Vente avec mise en concurrence - Bloc sur pied

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de l'ONF.

8. Evolution amplitude horaire employé communal

Concernant le poste d'agent technique polyvalent qui est aujourd'hui de 17h, l'agent en poste travaille 22h par semaine. Aujourd'hui, la différence de 5h par semaine est effectuée en heures complémentaires. Mais, il ne peut pas avoir beaucoup plus en cas de besoin. Afin de l'avoir à disposition et de mettre son poste au niveau des besoins réels, il faudrait augmenter la quotité horaire du poste jusqu'à 22h hebdomadaires. Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

9. Délibération des 1607 heures

La préfecture demande que les communes se mettent en conformité du droit par rapport au temps de travail annuel de 1607 heures. La commune de Véranne a déjà délibéré pour le passage aux 1600 heures en 2001 et à la journée de solidarité de 7 heures supplémentaires en 2011. Elle est de fait à 1607 heures. Le conseil n'a donc pas besoin de délibérer.

10. Point sur le projet assainissement du Bourg

Le dossier de rénovation de la station du bourg a été déposé auprès de l'agence de l'eau, du département et de l'état pour demande de subvention. Seul l'état (DETR) a répondu favorablement à ce jour.

Pour l'agence de l'eau et le département, et afin de bien dimensionner les bassins de traitement des eaux usées et le bon fonctionnement des filtres plantés de roseaux, il est impératif de séparer les eaux claires parasites des eaux usées.

Une campagne de mesure nocturne a donc été réalisée début mai (coût 2900 € HT) suivie d'une inspection télévisuelle des réseaux début juillet (coût 2100 € HT). Ces deux campagnes ont mis en évidence trois secteurs d'apport d'eaux claires parasites qui représentent 70% des eaux claires totales.

Un chiffrage estimatif des travaux à réaliser a été établi par le cabinet VDI :

- Secteur de la route de Roisey : 105 000 € HT
- Secteur du Drevet : 60 000 € HT
- Secteur de Cubusson : 100 000 € HT
- Secteur du Buisson (déjà identifié) : 113 000 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter l'agence de l'eau et le département pour subventionner ces travaux.

D'autre part l'inspection télévisuelle a mis en évidence, route de Colombier, une canalisation aux $\frac{3}{4}$ bouchée. La société CHEFNEUX propose le curage de celle-ci pour un montant de 1 545 € HT (soit 1699,50 € TTC).

En outre, courant du mois d'août l'entreprise ARMELLIE a procédé à l'arrachage complet des plantes invasives dans les lagunes qui réduisaient la capacité de traitement de celle-ci pour un montant de 2 763 € HT (soit 3 315,60 € TTC).

La MAGE (organisme de contrôle) est passée le 29 juillet 2021 et devait nous communiquer son rapport sur le fonctionnement actuel des stations.

Le conseil municipal donne son accord pour les demandes de subventions ainsi que pour les travaux de curage.

11. Remplacement de la ventilation des logements

Le moteur de la VMC au niveau des logements est à changer. 2 devis de Grange ont été présentés :

- Le devis avec le changement seul du moteur pour un montant de 1 300 € HT.
- Le devis avec le changement du bloc complet pour un montant de 1 859 € HT

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le changement du moteur seul pour un montant de 1300 € HT.

12. Annulation de Créance

La Trésorerie propose d'annuler les créances suivantes : un particulier pour 23,25 € (Titre n°280 / 2019) et l'IRCANTEC pour un montant de 8,01 € (Titre n°3607971932 / 2017) ne pouvant pas lancer une procédure de poursuite étant en dessous du seuil. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

13. Prestations déneigement

Depuis 2019, l'EARL La Ferme des Blés d'Or effectue le déneigement si l'employé municipal (avec le tracteur) ne suffit pas sur la partie autour du bourg de Véranne. La prestation se compose du déneigement avec un tracteur de 145 cv avec une étrave de déneigement de 2,20m, sans astreintes ou de frais d'immobilisation sur ordre du Maire ou d'un responsable de la mairie et sans majoration horaire pour le travail de nuit ou le week-end. Le tarif horaire unique est à 70€HT soit 84 €TTC.

Le conseil municipal valide l'accord.

Questions diverses

➤ **Implantation colonne de tri** : Aujourd'hui il y a 2 emplacements : devant le cimetière et à la sortie de Véranne route de Maclas. En 2022, l'extension de tri devrait se mettre en place (tous les plastiques : pot de yaourt,) ce qui devrait engendrer une augmentation du volume de déchet trié. La recommandation est de 1 emplacement pour 250 habitants. Il faudrait trouver dans ce cas 2 emplacements supplémentaires. Le conseil après discussions propose plusieurs points susceptibles de pouvoir recevoir ce/ces emplacements : Jardin de l'ancien instituteur, la Bichette, Proche du lac, Rue du Pré Gabert.

➤ **Salles communales** : Les salles sont de nouveau en location et ouverte aux associations. Le Qi Gong et le club de l'amitié ont repris. Ses salles sont accessibles avec les mesures sanitaires en vigueur (« pass sanitaire », gel, masques, ...) et un registre est obligatoire pour identifier le contrôleur du « pass sanitaire ».

➤ **Réclamation entrée du village** : A l'entrée du village beaucoup d'herbes ont poussé. Afin de d'améliorer ce coin la commission fleurissement est désignée afin de trouver une solution pour l'entretien. Peut-être une personne qui aime jardiner afin de donner des conseils, personne en charge pour un entretien facilité (ex : fleur...).

➤ **Réunion du conseil municipal** : A compter du 1^{er} octobre, les règles du conseil municipal retournent aux règles du droit commun (1 élu = maxi 1 procuration, quorum à 50% + 1 personne, ...).

➤ **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

➤ **Révision Charte du Parc Naturel Régional du Pilat** : Tous les 15 ans la charte du parc est révisée. La prochaine charte serait de 2026 à 2041. Cette charte est un contrat entre l'Etat et le Parc qui est un syndicat mixte du fait de la composition des collectivités adhérentes (la Région AURA, Départements, Intercommunalités et Communes). Le futur périmètre devrait s'agrandir par des communes souhaitant adhérer (communes de Haute-Loire et de l'Ardèche). Des réunions se dérouleront pour avis à la population.

➤ **Poteau incendie (proche garage technique)** : Le poteau à incendie ne peut pas être ouvert à cause d'une pierre qui a été déplacée juste à côté. La pierre qui sert habituellement à éviter qu'un véhicule se gare devant le poteau d'incendie.

➤ **Repas des anciens** : Le repas organisé par le CCAS se déroulera le samedi 4 décembre 2021.

- **Les cols emblématiques du Pilat** : La Montée du col de l'Oeillon se déroulera le dimanche 3 octobre 2021
- **Travaux** : La porte de la cour devant la mairie sera réparée par PIOT Bernard.
- **11 novembre** : Pour la cérémonie du 11 novembre 2021 le thème suivant sera utilisé : « les prisonniers de guerre »

La séance est levée à 21h50.

La prochaine séance aura lieu le mardi 26 octobre 2021 à 20h.

Secrétaire de séance
Martine MAZOYER